

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 19 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2022 portant création et composition du comité social d'administration de l'enseignement agricole

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 portant création et composition du comité social d'administration de l'enseignement agricole ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de l'enseignement agricole du ministère chargé de l'agriculture du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 2022 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

a) Représentants de l'administration :

- le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant, président ;
- le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ou son représentant.

b) Représentants du personnel (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. M. Frédéric CHASSAGNETTE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Tours Fondettes	1. M. Fabrice CARDON, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Le Mans
	2. Mme Eva ALCANIZ, agente contractuelle, CFPPA du Gard	2. M. Philippe DUFFAUT, professeur de lycée professionnel agricole, CFA Agropolis EPL de Montpellier
	3. Mme Corinne FABLET, professeure certifiée de l'enseignement agricole, LEGTA Rennes Le Rheu	3. M. Dominique BLIVET, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Angers Le Fresne
	4. Mme Clémentine MATTEI, professeure de lycée professionnel agricole, LEGTA Antibes	4. Mme Geneviève LAURENSON, professeur certifié de l'enseignement agricole, site Montbrison du LEGTA Montbrison
	5. Mme Laurence DAUTRAIX, professeure de lycée professionnel agricole, Antenne de Pugnac du CFA de la Gironde	5. Mme Nadia ROBILLARD, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Le Mans
	6. M. Yoann VIGNER, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Laval	6. Mme Cécilia AGIER, technicienne de formation et de recherche, S. du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Bar
	7. Mme Marie-Lise FOURNIER, agente contractuelle, site de Blois du CFA du Loir et Cher	7. Mme Gaëlle LE BAYON, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Rennes Le Rheu
UNSA Fonction Publique	8. M. Jean-Jacques HENRY, professeur de lycée professionnel agricole, LPA Voiron	8. M. Thomas DEPIERRE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTPA Henri Queuille à Neuvic
	9. M. Erwann COPPERE, technicien de formation et de recherche, Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé	9. Mme VIARDOT Guislaine, attachée d'administration de l'Etat, EPLEFPA Jacques Bujault de Melle
CFDT	10. Mme Béatrice LAUGRAUD, professeure certifiée de l'enseignement agricole, LEGTA Chambéry La Motte Servolex	10. Mme Anne-Françoise JUBIN-UHEL, professeure de lycée professionnel agricole, LPA horticole de Saint Jean-Brévelay
FO Agriculture	11. M. Nicolas GILOT, professeur certifié de l'enseignement agricole, site de Merval du LPA du Pays de Bray	11. M. Emmanuel CHARASSE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LPA Lavaur

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Fait le 19 septembre 2025

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER